

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 21 avril 2023 chargeant madame Amandine Janquin, attaché territorial, des fonctions de directrice de l'éducation et des collèges par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} mai 2023,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nomination de madame Amandine Janquin, attaché territorial, en qualité de directrice de l'éducation et des collèges à compter du 8 décembre 2023.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Amandine Janquin, attaché territorial, en qualité de directrice de l'éducation et des collèges par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 8 décembre 2023.

Article 2 :

Madame Amandine Janquin, attaché territorial, exerce les fonctions de directrice de l'éducation et des collèges au pôle réussites citoyennes à compter du 8 décembre 2023.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 18 décembre 2023
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines